ANVERS, BELGIQUE

Synode sur la famille : attentes d'un évêque diocésain

1er septembre 2014, réflexion de Mgr Johan Bonny, évêque d'Anvers (Belgique), sur l'éthique familiale et sexuelle dans l'Église catholique

Sommaire

1. La collégialité
2. La conscience
3. La doctrine
4. L'Église comme compagnon de route
5. Situations « régulières » et « irrégulières »
6. Divorcés remariés
7. L'annonce de l'Évangile
8. Un Synode comme un défi
En conclusion

Mgr Johan Bonny, évêque d'Anvers (Belgique), a rendu public le 1er septembre 2014 un texte de vingt-quatre pages sur les questions touchant le mariage et la famille. Cette réflexion, ancrée dans son ministère pastoral, est située par son auteur dans la perspective immédiate de l'Assemblée générale extraordinaire du Synode des évêques sur la famille (5-19 octobre 2014) ; elle a été diffusée en cinq langues. Mgr Bonny y exprime « les avis et attentes de la portion du Peuple de Dieu qui lui est confiée » et formule des attentes personnelles, en tant qu'évêque d'Europe occidentale. Il donne un « fil rouge » à sa note : « L'Église comme maison et école de la communion. » Reprenant la genèse de l'encyclique *Humanae vitae,* Mgr Bonny souhaite voir restauré le lien entre collégialité et primauté de l'évêque de Rome. Après des réflexions sur la conscience, le rapport entre doctrine et pastorale, la loi naturelle, le *sensus fidei*, la complémentarité des modèles de théologie morale, l'évêque d'Anvers, dans un paragraphe intitulé « L'Église compagnon de route », illustre sa réflexion en la rapportant à des situations dont son ministère le rend témoin. Concernant les divorcés remariés, il s'interroge notamment sur le rapport entre « l'indissolubilité du mariage entre un homme et une femme et l'indissolubilité du lien entre le Christ et son Église ». Mgr Bonny aborde également la question de l'évangélisation dans son lien avec la pastorale familiale. Il souhaite enfin que la prochaine Assemblée du Synode, plutôt que de « déposer hâtivement des conclusions pratiques », amorce un processus différencié de consultation incluant évêques et théologiens mais aussi familles et hommes ou femmes politiques.

Du 5 au 19 octobre 2014 se réunit à Rome un Synode des évêques sur le thème des « Défis pastoraux de la famille dans le contexte de l'évangélisation ». En préparation à ce Synode, le Vatican a envoyé un questionnaire aux évêques et aux personnes intéressées. Malgré le délai très court pour réagir, ce questionnaire a reçu un large écho partout dans le monde. Plusieurs initiatives ont été prises dans notre pays. Les évêques belges ont diffusé le questionnaire dans tous les diocèses francophones et flamands et ils ont reçu en tout 1589 réponses, émanant de personnes, de groupes ou de services. Un groupe d'experts, parmi lesquels cinq théologiens liés à l'UC Louvain et à la KU Leuven, a étudié toutes ces réponses et en a rédigé un rapport synthétique, qui a été transmis à Rome **(1)**. La faculté de théologie et de sciences religieuses de la KUL a organisé une enquête sur le vécu de la foi et de la famille en Flandre□; les résultats de cette enquête ont été présentés lors d'une journée d'étude à Leuven**(2)**. À l'occasion de cette journée d'étude, le Service interdiocésain (néerlandophone) de la pastorale familiale a publié une série d'attentes et de suggestions **(3)**. En outre, nombre de groupes et mouvements, comme l'IPB (le Conseil pastoral interdiocésain flamand) **(4)** et les conseils pastoraux de divers diocèses, ont organisé des colloques sur le thème du prochain Synode. Les réactions ainsi venues de Belgique concordent d'ailleurs avec celles venues des pays voisins **(5)**. entre-temps, le secrétariat romain du Synode des évêques a publié l'*Instrumentum laboris* dans lequel sont retravaillées toutes les réponses issues des cinq continents **(6)**.

« Comment voyez-vous, comme évêque, ce prochain Synode□? » J'ai souvent entendu cette question, ces derniers mois. D'une part, j'essaye de lire attentivement et de comprendre les réponses de notre pays et des pays voisins. Ces réponses manifestent une large connaissance du dossier et une grande attente envers le Synode. De plus, elles viennent des premiers concernés□: ceux qui vivent aujourd'hui leur relation, leur mariage ou leur famille, dans la lumière de l'Évangile et en lien avec la communauté d'Église. D'autre part, j'essaye de saisir comment un évêque peut au mieux entendre les avis et les attentes qui vivent dans la portion du peuple de Dieu qui lui est confiée. Je ne peux évidemment pas précéder le Synode qui vient et savoir déjà comment les évêques, avec le pape François, vont parler du mariage et de la famille. Je souhaite toutefois formuler dans la note que voici quelques attentes personnelles. Je les exprime en mon propre nom propre. Je les exprime, en outre, comme un évêque d'Europe occidentale, dans la conscience que des évêques d'autres régions d'Europe ou d'autres continents peuvent avoir des opinions divergentes.

Mes attentes ont trait aussi bien à la communauté d'Église qu'à la famille. Elles se situent dans une ligne historique qui commence au Deuxième concile du Vatican et mène à la situation actuelle. Et j'essaye d'y faire coïncider au plus près la théologie et la pastorale. L'Église comme la maison et l'école de la communion est le fil rouge de l'ensemble de ma note **(7)**.

1. La collégialité

J'ai entamé ma formation de prêtre en 1973□: huit ans après la fin du Deuxième concile du Vatican (1962-1965) et cinq ans après la publication de l'encyclique *Humanae vitae*(1968) **(a)**. Depuis cette époque, j'ai toujours dû constater combien les importantes questions de la relation, de la sexualité, du mariage et de la famille représentent un terrain particulièrement conflictuel dans la communauté d'Église. Beaucoup de croyants, surtout membres d'organisations catholiques et du milieu chrétien, ne pouvaient plus se retrouver dans les textes doctrinaux et les déclarations morales de Rome. Ce fossé ne s'est pas réduit avec les années, mais au contraire il s'est agrandi. Les documents successifs émanant du magistère suprême concernant les questions sexuelles, familiales ou bioéthiques se sont heurtées à une incompréhension croissante et une indifférence progressive. Pour éviter d'accroître les tensions, c'est la voie de la discrétion qui a été toujours plus souvent adoptée dans les années 1980 et 1990. D'une part, les croyants se sont de moins en moins adressés aux évêques, aux théologiens ou collaborateurs pastoraux pour leurs questions personnelles. D'autre part, ces derniers ont préféré accompagner individuellement les gens, plutôt que de continuer à alourdir un climat déjà tendu de discussions idéologiques. Cela leur paraissait la meilleure carte à jouer pour pouvoir accomplir leur tâche de pasteur en conscience et de façon efficace.

Le fossé croissant entre l'enseignement moral de l'Église et les avis moraux des croyants relève d'une problématique dans laquelle interviennent certainement bien des facteurs. L'un de ceux-ci a trait à la façon dont cette matière a été largement retirée, après le Concile, à la collégialité des évêques, et liée presque exclusivement à la primauté de l'évêque de Rome. Au sein même du problème éthique du mariage et de la famille surgissait une question ecclésiologique□: celle de la juste relation entre la primauté et la collégialité dans l'Église catholique. Tous les débats qui depuis Vatican II ont été menés sur le mariage et la famille, dans l'un ou l'autre sens, ont à voir avec cette question d'ecclésiologie.

Tout au long du concile Vatican II, les évêques et le pape se sont efforcés d'atteindre le consensus le plus élevé possible. Tous les documents ont été pesés et soupesés, écrits et réécrits, jusqu'à ce que pratiquement tous les évêques puissent y donner leur approbation. De nombreux textes durent ainsi parcourir trois sessions du Concile avant d'être finalement approuvés. Maintes fois, le pape Paul VI intervint personnellement pour aller à la rencontre des derniers hésitants grâce à une formulation adaptée ou une note additionnelle. Pour les Constitutions les plus importantes, des évêques et théologiens belges avaient travaillé jour et nuit pour introduire tous les amendements apportés dans des textes qui puissent emporter l'adhésion de tous **(8)**. Les chiffres le confirment□: toutes les constitutions et les décrets de Vatican II, même les plus difficiles, furent finalement approuvés par un consensus quasi général. De cette sorte de collégialité, il

ne resta presque rien, trois ans plus tard, lors de la parution d'*Humanae vitae*. Que le pape prenne une décision concernant « les problèmes de la population, de la famille et de la natalité » était prévu par le Concile **(9)**. Qu'il abandonne en ce cas la recherche collégiale du plus grand consensus, n'était pas prévu par le Concile. Quant à la forme, le pape Paul VI a certainement pris sa décision en âme et conscience, avec une perception aiguë de sa responsabilité personnelle envers Dieu et l'Église. Quant au fond, sa décision allait cependant à l'encontre de l'avis de la commission d'experts qu'il avait lui-même nommée, de la commission des cardinaux et évêques qui avait travaillé ce sujet, du Congrès mondial des laïcs (1967), de la grande majorité des théologiens moralistes, médecins et scientifiques et de la plupart des familles catholiques engagées, en tout cas chez nous.

Il ne me revient pas de juger comment les choses se sont alors déroulées à ce moment-là et comment le pape Paul VI est arrivé à sa décision. Mais ce qui me concerne est ceci : que l'absence d'un support collégial a conduit aussitôt à des tensions, des conflits, des ruptures qui ne se sont plus jamais guéries. Aussi bien d'un côté que de l'autre, des portes se sont fermées, qui depuis lors ne se sont plus ouvertes. La ligne doctrinale d'*Humanae vitae* fut en outre transposée en un programme stratégique poursuivi de main ferme. Au long de cette politique ecclésiale courent encore toujours des traces de suspicion, exclusion et occasions manquées**(10)**.

Cette discorde ne peut pas se prolonger. Le lien entre la collégialité des évêques et la primauté de l'évêque de Rome, comme il s'est réalisé pendant le Concile, doit être restauré. Cette restauration ne peut plus se faire attendre longtemps. C'est la clé d'une nouvelle et meilleure approche de nombreuses questions dans l'Église. Cela fait partie, selon moi, du rôle d'un évêque aujourd'hui d'y collaborer. Il est clair toutefois qu'une approche plus collégiale ne conduit pas de soi à la solution de tous les problèmes. La collégialité n'est pas un chemin aisé. Elle peut dévoiler de nouvelles tensions et provoquer des ruptures. Toute concertation et prise de décision en commun entraîne le risque de la différence d'opinion et du manque de clarté. L'expérience d'autres Églises et communautés ecclésiales doit aussi nous rendre réalistes sur ce point. Je crois cependant que l'Église catholique a un urgent besoin, notamment dans le domaine du mariage et de la famille, d'une nouvelle et plus solide base de collégialité dans la concertation et la prise de décision. J'espère que le Synode prochain y contribuera.

Il ressort d'ailleurs de l'*Instrumentum laboris* combien peuvent différer les réactions venues des divers continents à propos du mariage et de la famille. Sur ce point, le document préparatoire est honnête et transparent. L'Afrique et l'Asie ont de toutes autres vues et expériences que l'Europe et l'Amérique du Nord et même, entre l'Europe Occidentale et Orientale, entre l'Europe du Nord et du Sud, des différences importantes sont à remarquer. Cela n'a pas de sens de nier ou de négliger ces différences. Elles ont

vraiment une signification. Malgré la globalisation, bien des développements et défis de ce monde connaissent des parcours décalés dans le temps. Dans ces diverses « zones temporelles », les évêques sont responsables pour la part du peuple de Dieu qui leur est confiée. Ce n'est pas une solution pour eux de dire que telles questions ne posent pas de problème, ou justement en posent, mais à l'autre bout du monde. Une collégialité monolithique a aussi peu d'avenir dans l'Église qu'une primauté monolithique. J'espère que le Synode des évêques portera l'attention nécessaire à cette diversité régionale. À propos de l'apport des conférences épiscopales à une juste relation entre la primauté et la collégialité, le pape François écrit que « ce souhait ne s'est pas pleinement réalisé » et que « n'a pas encore été suffisamment explicité un statut des conférences épiscopales qui les conçoive comme sujets d'attributions concrètes, y compris une certaine autorité doctrinale authentique. Une excessive centralisation, au lieu d'aider, complique la vie de l'Église et sa dynamique missionnaire » **(11)**. Peut-être le Synode pourra-t-il confier aux conférences épiscopales la mission de se pencher l'année prochaine sur la problématique du mariage et de la famille dans leur région, en vue de la deuxième session du Synode, en octobre 2015.

2. La conscience

Comme en d'autres pays, les évêques de Belgique se sont retrouvés après la publication de l'encyclique *Humanae vitae* devant une tâche difficile. Pendant le concile Vatican II, ils avaient travaillé intensément à la rédaction de la constitution *Gaudium et spes*, en particulier au chapitre Dignité du mariage et de la famille **(12)**. À la demande du pape Jean XXIII et du pape Paul VI, ils avaient été activement concernés dans diverses commissions qui s'étaient penchées sur la question de la paternité responsable et du contrôle des naissances. Ils avaient longuement délibéré avec des théologiens moralistes, des scientifiques et des mouvements de croyants laïcs. Leur opinion personnelle était connue de l'opinion publique. Après la publication de l'encyclique, ils se trouvaient devant un choix déchirant. D'un côté, ils voulaient comme évêques rester loyaux à l'égard de la personne du pape Paul VI, avec lequel ils avaient collaboré si intensément dans la confiance durant le Concile. D'un autre côté, comme évêques diocésains, ils voulaient prendre leurs responsabilités envers la part du peuple de Dieu qui leur était confiée, dans l'esprit et selon la mission rappelée par le Concile **(13)**. En effet, le Concile leur avait donné mission de prendre sur eux « les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps » **(14)** et de « scruter les signes des temps et de les interpréter à la lumière de l'Évangile » **(15)**. Ils voulaient exercer leur tâche de pasteurs en tenant compte de cette nouvelle herméneutique ecclésiologique et pastorale. Ils arrivaient ainsi plus vite que prévu à un conflit de loyauté et donc à un cas de conscience. Comment pouvaient-ils rester unis au pape et en même temps être fidèles au Concile□?

Un mois après la publication d'*Humanae vitae,* les évêques de Belgique publiaient une Déclaration commune. Ce texte n'avait pas été rédigé et publié en un tour de main**(16)**. Les évêques voulaient autant rester dans la grande tradition de l'Église que progresser dans un dialogue constructif avec les familles et la culture de leur temps. Quatre projets successifs furent écrits et amendés. Les auteurs principaux de la Déclaration étaient tout sauf des théologiens débutants ou francs-tireurs. Au contraire, c'étaient les mêmes qui, au Concile, avaient œuvré de manière décisive à des Constitutions comme *Lumen gentium*, *Dei Verbum* et *Gaudium et spes,* en particulier Mgr G. Philips et Mgr J.M. Heuschen. Ils étaient en contact étroit avec plusieurs cardinaux marquants du concile Vatican II, comme L.J. Suenens (Malines-Bruxelles), J. Döpfner (Munich), B. Alfrink (Utrecht), F. König (Vienne), J. Heenan (Westminster) et G. Colombo (Milan). Bref, la Déclaration des évêques de Belgique provenait du même cercle des personnes qui avaient orienté le Concile avec le pape Paul VI.

Dans leur texte, les évêques de Belgique, dans la ligne de la tradition catholique et de la constitution *Gaudium et spes***(17)**, mettaient en avant l'argument de la conscience personnelle. Ainsi pouvons-nous lire entre autres□: « Si toutefois quelqu'un, compétent en la matière et capable de se former un jugement personnel bien établi, – ce qui suppose nécessairement une information suffisante – arrive, sur certains points, après un examen sérieux devant Dieu, à d'autres conclusions, il est en droit de suivre en ce domaine sa conviction, pourvu qu'il reste disposé à continuer loyalement ses recherches » et puis□: « Il faut reconnaître selon la doctrine traditionnelle, que la dernière règle pratique est dictée par la conscience dûment éclairée selon l'ensemble des critères qu'expose *Gaudium et spes* (n. 50, al. 2□; n. 51, al. 3), et que le jugement sur l'opportunité d'une nouvelle transmission de la vie appartient en dernier ressort aux époux eux-mêmes qui doivent en décider devant Dieu » **(18)**. Nombre de conférences épiscopales publièrent à la même époque des Déclarations semblables, faisant un appel analogue au jugement personnel de la conscience **(19)**.

Alors même que ces mots sur la conscience étaient bien classiques et prudents, ils ne furent guère appréciés par les défenseurs d'*Humanae vitae*. Au contraire, ils furent dépeints comme un baisser de pavillon, comme une désertion à l'égard du pape et comme un levier pour le relativisme, la permissivité et le libertinisme. Ils furent délibérément écartés. Ce fut un tournant dans les relations entre le pape Paul VI et les évêques belges. En témoigne une anecdote à propos de Mgr Charue, évêque de Namur. Pendant le Concile s'était développé entre lui et le pape Paul VI un lien profond d'appréciation mutuelle et de confiance. On ne pouvait d'ailleurs pas s'imaginer un évêque plus classique que Mgr Charue. Moins d'un an après *Humanae vitae*, il est « reçu en audience privée par le pape. Celui-ci lui exprime assez vivement son mécontentement à propos de la Déclaration des évêques belges sur *Humanae vitae*. Il va jusqu'à lui dire□: "Et vous, Mgr Charue, sachant tout cela, signeriez-vous encore la

Déclaration des évêques belges□?” Mgr Charue répond□: “Oui, Saint-Père”, puis il éclate en sanglots. Cet évêque, qui était un grand intellectuel et un honnête homme, vivait lui aussi le drame que beaucoup de théologiens catholiques ont connu en ces jours, déchirés qu’ils étaient entre leur attachement sincère à un grand pape humaniste et la fidélité à leurs convictions. *Amicus Plato*… » **(20)**. Beaucoup d’évêques préférèrent désormais le silence à la polémique.

Suite à cette polarisation, dans l’enseignement de l’Église, la conscience fut manifestement reléguée à l’arrière-plan en ce qui concerne la relation, la sexualité, le mariage, le planning familial et le contrôle des naissances. Elle perdit sa juste place dans une réflexion saine en théologie morale. Dans l’exhortation *Familiaris consortio***(21)**, c’est à peine si le jugement de conscience personnel sur la méthode de planning familial et du contrôle des naissances est évoqué. Tout s’y trouve mis sous le signe de la vérité du mariage et de la procréation telle que l’Église l’enseigne, associée au devoir des croyants de s’approprier cette vérité et d’y répondre. Partant de la loi naturelle, des actes déterminés sont qualifiés de « bons » ou d’« intrinsèquement mauvais », indépendamment de tout ce qui est personnel□: le milieu de vie, l’expérience, l’histoire. Dans une telle perspective, il y a peu de place pour un jugement honnête et motivé de valeurs à la lumière de l’Évangile et de la tradition catholique dans son ensemble. Dans les chapitres du Catéchisme de l’Église catholique **(22)** sur le sixième commandement (n. 2331-2400) et sur le neuvième (n. 2514-2533), **(23)** il est tout aussi peu dit sur le jugement de conscience personnel. Cette lacune ne rend pas justice à l’ensemble de la pensée catholique.

Ce que j’attends du prochain Synode□? Qu’il rende à la conscience sa juste place dans l’enseignement de l’Église, dans la ligne de *Gaudium et spes*. Tous les problèmes en seront-ils résolus pour autant□? Certainement pas. Comment la conscience arrive à une décision responsable n’est pas une mince affaire. Qu’est-ce qu’une conscience bien formée□? Comment peut-elle connaître la loi que « Dieu a déposée en nos cœurs »□? Comment se situe la conscience envers le magistère de l’Église, ou inversement, comment le magistère de l’Église se situe-t-il envers la conscience□? Comment la conscience peut-elle tenir compte du principe de gradualité et de la pédagogie du progrès graduel dans le processus de croissance auquel nul n’échappe□? **(24)**. Comment la conscience peut-elle exercer la vertu de *epikia* ou d’équité, quand la lettre et l’esprit de la loi entrent en conflit□? Pour l’homme d’aujourd’hui, qui attache une grande importance à la formation d’un jugement de conscience personnel et motivé, ce sont là des questions pertinentes. Sans que le Synode doive répondre à toutes ces questions, j’espère tout de même qu’il leur accordera l’attention qui convient.

3. La doctrine

En ces derniers mois de préparation au Synode, j'ai entendu ou lu maintes fois□: « D'accord que le Synode se prononce pour plus de flexibilité pastorale, mais à la doctrine de l'Église, il ne pourra pas toucher. » Certains donnent l'impression que le Synode ne pourrait parler que de l'application de la doctrine, et pas de son contenu. Cette opposition entre pastorale et doctrine me paraît cependant inapplicable, tant théologiquement que pastoralement. Elle ne peut pas s'appuyer sur la tradition de l'Église. La pastorale ne peut se passer de la doctrine, tout comme la doctrine ne peut se passer de la pastorale. Toutes deux devront être envisagées si l'Église veut ouvrir de nouvelles voies pour l'évangélisation du mariage et de la famille dans notre société.

Quel est l'enseignement de l'Église à propos du mariage et de la famille□? Où, ou bien chez qui, le trouver□? Il n'est pas possible de répondre à cette question en n'indiquant qu'une seule période, un seul pape, une seule école de théologie morale, un groupe linguistique, une politique d'Église. Chaque partie compte, mais aucune partie ne peut inclure ou remplacer le tout. Ce qu'une personne dit ou écrit, quelle que soit son autorité, doit toujours être compris à la lumière de l'ensemble de la tradition de l'Église. Dès le début, l'Église s'est impliquée dans des questions théologiques et pastorales autour de la relation, la sexualité, le mariage, la famille, l'Église domestique, le divorce, les nouvelles relations, les abus ou comportements délictueux. Dans l'Ancien Testament, il y a déjà à ce propos plein de règles et surtout de récits personnels. Dans les Évangiles, Jésus rencontre souvent des situations qui touchent au mariage et à la famille et il s'exprime plusieurs fois à ce sujet. Paul écrit à maintes reprises à ce propos dans ses lettres aux premières communautés chrétiennes. Ensuite, nous pouvons lire les Pères de l'Église, suivis des théologiens de tous les siècles. Pendant et après le concile Vatican II, ce développement s'est poursuivi sans discontinuer, à tous les niveaux de la vie de l'Église. Par leurs instructions sur le mariage et la famille, les papes Paul VI, Jean-Paul II et Benoît XVI y ont apporté une contribution importante. Bref, la doctrine de l'Église catholique sur le mariage et la famille est à retrouver dans une large tradition, qui a reçu de nouvelles formes et un nouveau contenu tout au long de l'histoire. Et cette histoire n'est pas terminée□: chaque époque confronte l'Église à de nouvelles questions et de nouveaux défis. Sans cesse, elle doit oser relire son enseignement à la lumière de toute la tradition ecclésiale. Qu'est-ce que cela peut dire pour aujourd'hui□? Je voudrais relever quelques éléments théologiques, sur lesquels la tradition dit plus, à mon avis, que ce qui apparaît dans les documents récents du magistère. Outre la conscience dont il était question ci-dessus, je voudrais envisager ici la loi naturelle, le *sensus fidei* et la complémentarité des modèles de théologie morale.

L'*Instrumentum laboris* pour le prochain Synode des évêques est très clair□: « Pour une immense majorité des réponses et des observations, le concept de "loi naturelle"

apparaît, en tant que tel, aujourd'hui, dans les différents contextes culturels, très problématique, sinon même incompréhensible. Il s'agit d'une expression qui est perçue différemment ou tout simplement pas comprise. De nombreuses Conférences épiscopales, dans des contextes extrêmement divers, affirment que, même si la dimension sponsale entre l'homme et la femme est généralement acceptée comme une réalité vécue, cela n'est pas interprété conformément à une loi universellement donnée. Seul un nombre très réduit de réponses et d'observations a mis en évidence une compréhension adéquate de cette loi au niveau populaire » **(25)**. Cela peut compter, comme constatation! Aucun théologien moraliste, aucun croyant ne va contester qu'il y a un sens et une destinée profonde dans la complémentarité de l'homme et de la femme et dans leur fécondité. Dans leur être le plus profond est inscrite une destinée qui est en relation avec le plan créateur de Dieu pour l'humanité et pour le monde. À bon droit, l'Église invite l'homme et la femme à prendre leur part librement et de façon responsable dans les objectifs de ce plan créateur. Interviennent aussi dans le domaine de l'amour, de la sexualité, du mariage et de la famille, certaines constantes que l'on ne peut méconnaître ou négliger. Les sciences humaines nous ont apporté des perspectives précieuses sur ce point **(26)**. Cependant, un certain type d'appel à la « loi naturelle » dans le contexte éthique du mariage et de la famille continue à entraîner beaucoup de confusion, d'incompréhension et de résistance. L'homme d'aujourd'hui cherche des valeurs qui offrent sens et cohérence à sa vie. Il veut être heureux et rendre les autres heureux. Dans des situations souvent complexes, il veut prendre des décisions responsables de conscience, en pesant et confrontant les différentes valeurs en jeu. Dans ce discernement, il veut tenir compte de l'intention de ses actes, de la proportionnalité entre l'acte et ses conséquences, de son histoire personnelle et de l'évolution qu'il connaît. Le résultat de cette démarche n'est pas connu d'avance; il diffère d'une génération à l'autre, d'un milieu à l'autre. Or, cette insertion du jugement de conscience dans une histoire et une existence peut-elle rencontrer la loi naturelle, et si oui, comment? La Commission théologique internationale a publié en 2009 un document intitulé *À la recherche d'une éthique universelle: nouveau regard sur la loi naturelle***(27)**. Le document parle entre autres de la prudence nécessaire quant à l'utilisation du concept de loi naturelle pour fixer des normes concrètes de comportement: « La loi naturelle ne saurait donc être présentée comme un ensemble déjà constitué de règles qui s'imposent a priori au sujet moral, mais elle est une source d'inspiration objective pour sa démarche, éminemment personnelle, de prise de décision » (n. 59). Le document souligne aussi le caractère dynamique et historique de la loi naturelle: « Nous appelons loi naturelle le fondement d'une éthique universelle que nous cherchons à dégager de l'observation et de la réflexion sur notre condition humaine commune. Elle est la loi morale inscrite dans le cœur des hommes et dont l'humanité prend de mieux en mieux conscience au fur et à mesure qu'elle avance dans l'histoire. Cette loi naturelle n'a rien de statique dans son expression. Elle ne consiste pas en une liste de préceptes définitifs et immuables. Elle est une source d'inspiration

toujours jaillissante dans la recherche d'un fondement objectif à une éthique universelle » (n. 113). Bref, l'éthique chrétienne a besoin de plus d'espace pour juger et décider que ne le permet une approche statique **(28)** ou apodictique **(29)** de la loi naturelle. Cet espace plus large ne doit d'ailleurs plus être inventé□; il existe déjà. On peut y travailler avec des matériaux que nous offre notre tradition biblique et théologique, tant en morale qu'en pastorale **(30)**.

Un autre élément de notre tradition théologique est le *sensus fidei* ou le sens de la foi des croyants chrétiens. Dans *Evangelii gaudium*, le pape François écrit□: « L'Esprit guide (le peuple de Dieu) dans la vérité et le conduit au salut. Comme faisant partie de son mystère d'amour pour l'humanité, Dieu dote la totalité des fidèles d'un instinct de la foi – le *sensus fidei* – qui les aide à discerner ce qui vient réellement de Dieu. La présence de l'Esprit donne aux chrétiens une certaine connaturalité avec les réalités divines et une sagesse qui leur permet de les comprendre de manière intuitive, même s'ils ne disposent pas des moyens appropriés pour les exprimer avec précision » **(31)**. Comme il ressort de l'*Instrumentum laboris*, une majorité des croyants dans la plupart des pays ou continents souscrivent aux vues et préoccupations les plus essentielles de l'Église en ce qui concerne le mariage et la famille. Toutefois, de certains concepts de théologie morale ou de commandements et interdictions morales, nous savons que depuis longtemps, ils ne sont plus partagés ou sont mêmes écartés par une grande majorité de chrétiens loyaux et bien informés. En 2014, la Commission théologique internationale a publié un document sur *Le sensus fidei dans la vie de l'Église***(32)**. Je veux citer ici deux paragraphes de ce document. D'abord, un paragraphe sur le rôle des croyants laïcs dans le développement de la doctrine morale de l'Église□: « Ce que l'on connaît moins bien, et à quoi l'on porte généralement moins d'attention, c'est le rôle joué par les laïcs à l'égard du développement de l'enseignement moral de l'Église. Il importe donc de réfléchir aussi sur la fonction qu'exercent les laïcs pour discerner quelle est la conception chrétienne d'un comportement humain approprié, en accord avec l'Évangile. Dans certains domaines, l'enseignement de l'Église s'est développé à la suite de la découverte par des laïcs des exigences appelées par des situations nouvelles. La réflexion des théologiens, puis le jugement du magistère des évêques, se sont alors fondés sur l'expérience chrétienne déjà éclairée par les intuitions fidèles des laïcs » (n. 73). Ensuite un paragraphe sur la signification possible d'un manque de réception□: « Des problèmes surgissent lorsque la majorité des fidèles demeurent indifférents aux décisions doctrinales ou morales qu'a prises le magistère, ou lorsqu'ils les refusent absolument. Ce manque de réception peut être le signe d'une faiblesse dans la foi ou d'un manque de foi de la part du peuple de Dieu, dû à l'adoption insuffisamment critique de la culture contemporaine. Mais dans certains cas, cela peut être le signe que certaines décisions ont été prises par les autorités sans que celles-ci aient pris en compte comme elles l'auraient dû l'expérience et le *sensus fidei* des fidèles, ou sans que le magistère ait suffisamment consulté les fidèles » (n. 123). La « consultation suffisante

des croyants » ne doit plus partir de rien. Des attentes et expériences du peuple de Dieu attendent depuis bien trop longtemps une réflexion plus poussée et un dialogue plus fondamental.

Un troisième élément doctrinal que je veux signaler est lié à l'évolution de la théologie morale dans la période post-conciliaire. Après *Humanae vitae* et *Familiaris consortio*, la doctrine de l'Église catholique s'est trouvée liée presque exclusivement à une école particulière de théologie morale, bâtie sur une interprétation propre de la loi naturelle. Les représentants d'autres interprétations de la loi naturelle ou d'autres écoles de théologie morale, plus précisément de l'école personnaliste, furent repoussés dans le coin suspect ou à éviter. Il ne s'agissait pas là de figures marginales, mais de moralistes hautement compétents et méritants comme le père Josef Fuchs, sj, le père Bernhard Häring, cssr, et le professeur L. Janssens (KU Leuven). Ils étaient de la même génération et étaient même compagnons d'études des principaux évêques et théologiens de Vatican II. Ils avaient collaboré aux fondements théologiques du Concile et à sa mise en œuvre dans leur enseignement et leurs publications. Au cœur de leur pensée de théologie morale se plaçaient la personne humaine et son développement vers une plus grande dignité humaine, à la lumière de la raison et de la révélation. Ils veillaient à ce qui est faisable pour une personne dans des situations fragiles et complexes, où les choix ne sont pas évidents. Ils créaient de l'espace pour le développement personnel dans le cours souvent turbulent de leur vie. Ils tenaient compte de la variabilité de la réalité et de la complexité de la vérité. Raison, dialogue, tolérance, empathie et miséricorde recevaient une place importante dans leur approche. Dans les années qui suivirent Vatican II, ils furent repoussés sur le côté. Cette direction de la politique d'Église n'a pas fait de bien au débat de théologie morale dans l'Église et surtout pas à l'annonce de l'Évangile. À mon avis, le prochain Synode des évêques n'apportera que peu à l'évangélisation du mariage et de la famille s'il ne rétablit pas d'abord le dialogue avec la large tradition de théologie morale de l'Église. Différents modèles de théologie morale ont toujours fonctionné dans l'Église. Ce n'est que dans leur complémentarité que ces modèles peuvent faire droit à la recherche multiple par la pensée humaine de la vérité et de la bonté. Ce que le pape François écrit dans *Evangelii gaudium* me paraît ici important : « Les diverses lignes de pensée philosophique, théologique et pastorale, si elles se laissent harmoniser par l'Esprit dans le respect et dans l'amour, peuvent faire croître l'Église, en ce qu'elles aident à mieux expliciter le très riche trésor de la Parole. À ceux qui rêvent une doctrine monolithique défendue par tous sans nuances, cela peut sembler une dispersion imparfaite. Mais la réalité est que cette variété aide à manifester et à mieux développer les divers aspects de la richesse inépuisable de l'Évangile » **(33)**.

4. L’Église comme compagnon de route

Très heureusement, je rencontre quotidiennement des gens qui vivent leur mariage et restent fidèles à la promesse qu’ils ont échangée devant l’autel□: « Moi, N., je te reçois N. comme épouse/époux, et je promets de te rester fidèle, dans le bonheur et dans les épreuves, dans la santé et dans la maladie, pour t’aimer tous les jours de ma vie. » Cette promesse pour la vie est au cœur de leur relation et de leur vie de famille. Elle en est le « noyau dur » ou la « colonne vertébrale ». C’est le plus beau cadeau qu’ils pouvaient recevoir l’un de l’autre et de Dieu. À bon droit, ces époux comptent sur la communauté d’Église pour être à leur côté, les encourager, les inspirer. Il est d’ailleurs bon ici d’adresser un sincère mot de reconnaissance à tous les couples qui se donnent jour après jour l’un à l’autre et pour leur famille, parfois au prix de grands sacrifices et de beaucoup de détachement. Derrière une simple vie de famille se cache souvent un extraordinaire récit. Quand je visite une paroisse, je demande toujours de pouvoir visiter chez elles des familles qui connaissent une période ou un événement difficile. Ce sont chaque fois pour moi des rencontres émouvantes et poignantes **(34)**. Elles me parlent de l’Évangile.

T. soigne lui-même, à la maison, depuis plus de dix ans, sa femme qui souffre d’Alzheimer□; pour pouvoir la soigner, il a fermé son entreprise et limite sa vie sociale au minimum□; leur seule communication s’exprime dans des gestes de tendresse et de proximité.

J. et F. ont quatre enfants à eux□; ils en ont encore adopté deux du Tiers-Monde□; pour veiller sur cette grande famille, F. a mis fin à son travail□; leur famille est devenue une petite communauté internationale.

K. a dans les 80 ans□; son épouse est décédée il y a quelques années□; maintenant, il prend soin lui-même de leur fils atteint du syndrome de Down□; celui-ci a atteint 60 ans et sa santé décline peu à peu.

L. et M. ont traversé une période difficile dans leur relation□; M. était amoureuse d’un autre homme et pensait à divorcer□; avec l’appui d’amis et d’un thérapeute de relation, ils ont tous deux pu se rechoisir l’un l’autre□; ils espèrent que leur relation s’améliorera au plan émotionnel.

M. a été tout à fait inopinément abandonnée par son mari□; quoiqu’elle ait abandonné l’espoir d’une ré-union, elle continue à croire en la signification unique de leur mariage et de leur parole donnée□; c’est comme maman seule qu’elle poursuit son chemin de vie.

Récemment, quelqu'un me faisait la réflexion justifiée que l'Église demande tant d'attention et de compréhension pour les situations « extraordinaires » que les couples ou familles « ordinaires » vont presque se sentir un groupe oublié. Ces couples « ordinaires » méritent en effet de l'Église un meilleur soutien et accompagnement pastoral, dans mon diocèse aussi. Leur engagement et leur témoignage sont de grande valeur pour l'avenir de l'Église. Ils ont beaucoup à apprendre à l'Église sur ce que signifie former « une maison et une école de la communion » et de continuer à y œuvrer.

En même temps, comme évêque, je remarque combien peut être complexe aujourd'hui la formation d'une relation, un mariage, une famille. Tous les jours, j'entends des récits de chutes et de recommencements, d'impuissance et de ténacité, de résistance aux impératifs économiques et sociaux, de soin mutuel dans des situations difficiles. Ces récits aussi m'émeuvent et me parlent de l'Évangile. Comment l'Église peut-elle être également leur compagnon de route□?

T. est divorcée et mère de trois adolescents. Ses enfants entament des études supérieures. Elle n'habite pas (encore) avec son nouveau partenaire, qui est lui-même père d'un adolescent. T. a une carrière à temps partiel dans l'enseignement. Chaque mois, elle reçoit 1 100 € de salaire et 600 € d'allocation familiale. La vie est pour elle une lutte continuelle. Elle n'a aucune réserve financière et elle doit chaque jour se débrouiller pour maintenir sur les rails sa vie de famille.

T. est catéchiste en paroisse. Elle a deux enfants. Son premier mariage a échoué et débouché sur un divorce. Elle est mariée civilement avec son nouvel époux. La paroisse et la pastorale lui tiennent fort à cœur. Elle est une des plus actives dans l'équipe paroissiale.

H. et B. ont tous deux dans les 70 ans et sont mariés depuis près de 50 ans. Ils ont quatre enfants. Une fille a rompu avec eux quand elle avait à peine 20 ans. Ils savent que cette fille a eu un compagnon et est devenue maman. Que le lien avec leur fille ne puisse peut-être pas être rétabli avant qu'ils ne meurent est pour H. et B. une blessure inguérissable et un chagrin permanent.

F. a dans les vingt ans. Elle a fini ses études, est active dans la pastorale des jeunes et a pris part aux Journées mondiales de la jeunesse. Son ami se dit croyant, mais ne se sent pas chez lui dans l'Église. Ce que F. ressent de l'Évangile et de l'Église, elle peut difficilement le partager avec lui, quoiqu'elle l'aime et désire l'épouser. Le dimanche, elle participe seule à l'eucharistie.

J. et K. sont mariés civilement comme couple homosexuel. Pour leurs parents, ce choix était et reste loin d'être évident. Ils sont cependant bienvenus à la maison, comme les autres enfants. Ils l'apprécient de la part de leurs parents et de leur famille. Ils ont du mal avec le point de vue de l'Église.

Dans le port d'Anvers entrent et sortent chaque jour de grands navires de haute mer. Leurs équipages viennent d'Asie, d'Afrique, d'Europe de l'Est. Ce sont souvent de jeunes hommes, certains mariés, d'autres pas. Certains marins, par exemple philippins, travaillent sous contrat de neuf mois en mer et ne revoient donc leur épouse et leurs enfants qu'au bout de tout ce temps. Leurs seuls contacts passent par Internet, webcam ou téléphone. Ils comptent pour cela sur le soutien de l'**Antwerps Seafarers**'Centre « Stella Maris ».

Une famille flamande a comme aide-ménagère une dame d'âge moyen venue de Pologne. Pour pouvoir payer les études supérieures de ses enfants, elle vient travailler en Belgique. Elle est heureuse de pouvoir aider ses enfants de cette manière-là. Comme épouse et mère, par contre, elle est absente de sa famille durant de longs mois.

La famille B. vient d'Arménie. Elle compte quatre personnes adultes□: le père, la mère et deux fils. La famille habite déjà depuis huit ans en Belgique et espère encore toujours obtenir la naturalisation. Le père et le plus jeune fils souffrent de la maladie de Huntington. Le fils aîné en est affaibli. La maman est continuellement stressée. Ils reçoivent depuis trois ans un soutien de l'agence flamande pour les personnes atteintes d'un handicap. Les coûts financiers dépassent leurs revenus. Ils dépendent de l'épicerie sociale et du secours en nourriture et vêtements.

Je pourrais poursuivre sans fin cette série de récits. Ce n'est pas mon intention. Je veux seulement évoquer la complexité de tous ces contextes dans lesquels la relation, le mariage et la famille se vivent aujourd'hui, et les attentes que beaucoup continuent à placer dans l'Église comme « compagnon de route ». Ce que j'attends du Synode□? Que ce ne soit pas un Synode platonique, qu'il ne se retire pas sur une île rassurante de discussions doctrinales ou de normes générales, mais qu'il ait l'œil ouvert sur la réalité concrète et complexe de la vie. Il peut pour cela puiser son inspiration dans ce passage fort du pape François□: « Je préfère une Église accidentée, blessée et sale pour être sortie par les chemins, plutôt qu'une Église malade de la fermeture et du confort de s'accrocher à ses propres sécurités. Je ne veux pas une Église préoccupée d'être le centre et qui finit renfermée dans un enchevêtrement de fixations et de procédures. Si quelque chose doit saintement nous préoccuper et inquiéter notre conscience, c'est que tant de nos frères vivent sans la force, la lumière et la consolation de l'amitié de Jésus-Christ, sans une communauté de foi qui les accueille, sans un horizon de sens et de vie.

Plus que la peur de se tromper j'espère que nous anime la peur de nous renfermer dans les structures qui nous donnent une fausse protection, dans les normes qui nous transforment en juges implacables, dans les habitudes où nous nous sentons tranquilles, alors que, dehors, il y a une multitude affamée, et Jésus qui nous répète sans arrêt□: "Donnez-leur vous-mêmes à manger" (Mc 6, 37) » **(35)**.

Dans son rapport aux hommes, l'Église n'est pas dans une relation de symétrie ou de réciprocité. Même si des gens se situent souvent loin de l'Église, ils ne supportent pas que l'Église les déprécie ou les néglige. En cela, ils n'ont d'ailleurs pas tort. Il s'agit en effet de Jésus-Christ et de la mission qu'il a confiée à l'Église. Quelles personnes Jésus fréquentait-il et comment le faisait-il□? Jésus et ses disciples faisaient une forte impression sur leur entourage. Ils étaient très proches des gens. En comparaison aux autres groupes religieux ou sociaux, ils se comportaient de manière très simple et ordinaire. Ils allaient leur chemin sans prétention. En même temps, ils rayonnaient d'une différence évidente, quelque chose qui suscitait l'étonnement. À la joie de beaucoup et au scandale croissant des autres. En quoi consistait la différence qu'ils rayonnaient□? Entre autres en ceci□: qu'ils étaient libres et apportaient la joie, qu'ils remettaient au centre du cercle celui qui avait été condamné ou l'homme perdu, qu'ils appelaient à la compassion et au pardon, qu'ils rejetaient toute utilisation de la force ou de la violence, qu'ils voulaient prendre la dernière place et croyaient en la puissance de l'amour qui ne compte pas sur une récompense. Tout proches et cependant très différents□: c'est ainsi que se présentaient Jésus et ses disciples auprès de leurs contemporains. En outre, Jésus ne donnait aucun caractère exclusif à la communauté rassemblée autour de lui. Il approchait et rassemblait des gens en plusieurs cercles. Entre le cercle large et le cercle restreint, il permettait bien des nuances. Pour parler avec la langue même de Jésus□: parfois il était comme un semeur, parfois comme un berger, parfois comme un hôte. À chaque fois des gens se tenaient ou s'asseyaient autour de lui en un cercle variable. Cette construction concentrique est propre à l'architecture de la communauté d'Église telle que Jésus l'a mise en chantier. J'espère que le Synode va faire droit à cette architecture.

Bref□: dans le discours ecclésial à propos du mariage et de la famille doivent pouvoir résonner plus clairement les termes de « compagnon de route » et de « fraternité », comme le pape François écrit□: « Il est nécessaire d'aider à reconnaître que l'unique voie consiste dans le fait d'apprendre à rencontrer les autres en adoptant le comportement juste, en les appréciant et en les acceptant comme des compagnons de route, sans résistances intérieures. Mieux encore, il s'agit d'apprendre à découvrir Jésus dans le visage des autres, dans leur voix, dans leurs demandes. C'est aussi apprendre à souffrir en embrassant Jésus crucifié quand nous subissons des agressions injustes ou des ingratitudes, sans jamais nous lasser de choisir la fraternité » **(36)**.

5. Situations « régulières » et « irrégulières »

Dans son langage courant, l'Église parle de situations « régulières » et « irrégulières ». La distinction entre les deux repose sur des motifs de théologie morale et entraîne des conséquences en droit canon, entre autres dans le domaine des sacrements. Il n'entre pas dans mes intentions de nier la légitimité de cette distinction. Il est dans l'intérêt de tous que l'Église aide les gens à distinguer ce qui correspond au dessein de Dieu sur leur vie et sur la manière de grandir dans cette ligne. En outre, il appartient à la tâche de l'Église de rassembler les croyants en une communauté organisée avec des droits et devoirs pour chacun. Nous devons cependant être très prudents en utilisant cette distinction entre « régulier » et « irrégulier ». La réalité est souvent beaucoup plus complexe que ce que peuvent recouvrir deux concepts opposés□: bien ou mal, vrai ou faux, juste ou injuste. Cette manière bipolaire de penser fait rarement droit à tout le récit de la vie des gens et à la situation dans laquelle ils se trouvent.

Pour commencer, il se présente dans la plupart des familles chrétiennes des situations tant régulières qu'irrégulières. Ce mélange de situations n'empêche pas que les membres de la famille continuent à se soutenir et s'apprécier. Encore heureux□! L'Église ne peut pas sous-estimer la signification de cette solidarité entre les membres d'une famille. Dans ce domaine, j'ai déjà, comme évêque, dû entendre bien de l'irritation. Un frère se fâche parce que sa sœur qui est remariée ne peut plus assurer une lecture lors de l'eucharistie. Un papa demande plus de compréhension pour son fils homosexuel, qui se sent rejeté par l'Église. Une grand-mère ne peut pas comprendre pourquoi le curé ne veut pas bénir la relation de sa petite-fille avec un homme divorcé. Même si ces personnes s'interrogent sur le parcours de vie de leur proche, même s'ils auraient préféré une autre situation et s'ils en ont du chagrin, ils ne se laissent pas tomber. Pour les personnes concernées, cette solidarité est un signe important de la fidélité de Dieu envers toute personne, quoi qu'il puisse lui arriver. Tel qu'ils le ressentent, l'Église ne peut pas rester en arrière, par rapport au soutien et à l'hospitalité dont ils continuent à témoigner mutuellement au sein de la famille.

Dans le même contexte, j'ai dû souvent constater combien le langage de l'Église peut être blessant pour certaines personnes ou dans certaines situations. Celui qui veut entrer en dialogue doit se garder d'utiliser des qualificatifs qui se heurtent à la réalité vécue et résonnent donc de manière très humiliante. Nombre de nos documents ecclésiastiques sont à revoir d'urgence sur ce point. Quand je parle à des gens, je ne peux pas utiliser certaines formulations de documents d'Église sans les juger injustement, les blesser profondément et leur transmettre une image erronée de l'Église.

K. et P. sont mariés depuis 30 ans et ont quatre enfants□; c'est environ trois fois la moyenne du nombre d'enfants dans une famille belge□; après la naissance du

quatrième enfant, ils avaient atteint la limite de ce qu'ils pouvaient porter et ils ont décidé, par la contraception, de ne plus accueillir d'enfant supplémentaire. Peut-on dire sans nuance de ces parents, en raison de leur méthode de contrôle de naissances, qu'ils faussent l'amour conjugal, qu'ils ont rompu le lien essentiel entre le mariage et la fécondité et qu'ils ne se donnent plus entièrement l'un à l'autre□? Ou bien, peut-on apprécier leur parenté généreuse, les encourager dans le soin qu'ils apportent tant à leur relation qu'à la construction continue d'un foyer ouvert pour leurs enfants□?

A. et L. ont tout fait pour avoir un enfant. Parce que L. approchait des 40 ans, le temps commençait à presser pour elle. Leur souhait d'enfant était très noble et généreux et porté en outre par une profonde foi chrétienne. Suite à des problèmes médicaux, ils ont fait appel à une fécondation in vitro homologue. Peut-on dire en général de ce couple, en raison de cette intervention médicale, qu'ils ont fait dominer la technique sur la valeur de la personne humaine, que leur acte est contraire à la dignité humaine des parents et enfants, et qu'ils voient l'enfant comme une propriété personnelle□? Ou bien, peut-on les comprendre dans leur souhait profond d'associer amour et fécondité et espérer que leur souhait d'enfant puisse être comblé, grâce à l'aide de médecins compétents et consciencieux□?

J. et M. sont tous deux dans les vingt ans et ont terminé leurs études supérieures□; ils ont trouvé du travail et vivent ensemble sans être mariés□; leur intention est de rester ensemble et de fonder une famille. Leurs parents et toute la famille ont confiance en la façon dont ils cherchent ensemble leur chemin dans la vie. Doit-on dire a priori de ces jeunes, en raison du fait qu'ils ne sont pas mariés, qu'ils ont choisi le mariage à l'essai, que la raison humaine dénonce leur choix comme inacceptable et qu'ils se traitent d'une manière qui va à l'encontre de la dignité humaine et du but de l'amour□? Ou bien, peut-on les encourager dans le choix qu'ils font l'un de l'autre, dans l'espoir que leur relation puisse s'épanouir dans un mariage civil et sacramentel□?

Il est évident que de telles situations méritent plus de respect et un jugement plus nuancé que ce qui peut apparaître dans certains documents d'Église. Le mécanisme de condamnation et d'exclusion qui en découle ne peut qu'obstruer le chemin de l'évangélisation. Le « compagnon de route » et la « fraternité » ont peu de place dans un tel langage. Sur ce point, l'Église doit réapprendre à parler comme une mère, ainsi que l'écrit le pape François□: « Elle (la mission du prédicateur) nous rappelle que l'Église est mère et qu'elle prêche au peuple comme une mère parle à son enfant, sachant que l'enfant a confiance que tout ce qu'elle lui enseigne sera pour son bien parce qu'il se sent aimé. De plus, la mère sait reconnaître tout ce que Dieu a semé chez son enfant, elle écoute ses préoccupations et apprend de lui. L'esprit d'amour qui règne dans une famille guide autant la mère que l'enfant dans leur dialogue, où l'on enseigne et apprend, où l'on se corrige et apprécie les bonnes choses » **(37)**.

Ajoutons encore une réflexion sur le caractère historique de toutes nos pensées et nos actions, aussi dans l'Église. La distinction entre situations « régulières » et « irrégulières » n'a pas seulement à voir avec la théologie morale et le droit canon. Elle tient aussi à la culture et à l'histoire. Comment les gens approfondissent leur relation, comment et quand ils choisissent d'avoir des enfants, comment et quand ils considèrent et ressentent leur relation comme 'indissoluble': ce sont des réalités humaines marquées par l'époque et la culture, par l'origine et la formation, par la conjoncture des opinions et des sentiments. Au long des siècles, chaque génération de parents a connu le sentiment troublant « nos enfants vivent cela autrement ». Il importe aussi de noter que, des sept sacrements, le mariage a été le moins évident. À la différence des autres sacrements, il scelle une donnée humaine préalable□: le lien pour la vie que concluent un homme et une femme, selon les usages de l'époque et de leur culture. D'ailleurs, dans la tradition latine de l'Église catholique, ce n'est pas le prêtre qui est le ministre du mariage, mais ce sont les mariés eux-mêmes qui s'administrent le sacrement de mariage l'un pour l'autre. Cela a mis des siècles, jusqu'au XIIe siècle, avant que le mariage soit définitivement repris dans la liste des sept sacrements. De même, la question de savoir à partir de quand un mariage doit être considéré comme indissoluble fut longtemps un objet de discussion. L'histoire de l'émergence du double critère *« ratum et consummatum »* est particulièrement instructive à ce propos **(38)**. Il n'est pas dans mon intention de mettre la légitimité de ce critère en question. Je veux seulement indiquer d'où vient ce critère□: non pas de la Révélation ou de l'histoire du dogme, mais de l'histoire bien compliquée du droit de l'Église. Il ne doit donc pas être allégé, mais pas non plus alourdi plus que nécessaire. La « forme » nécessaire à la conclusion d'un mariage valide a aussi changé à maintes reprises ou a été adaptée diversement au cours de l'histoire du droit de l'Église. En plus, au long des siècles, l'Église a connu bien des variations sur le thème du mariage et de la famille. À côté des traditions occidentales existait et existe toujours dans l'Église une tradition canonique orientale en ce qui concerne le mariage et la famille. Il y avait le mariage entre personnes qui aujourd'hui seraient considérées comme mineures d'âge, ou le mariage réglé sur les promesses réciproques des chefs des deux familles (ce qui existe encore aujourd'hui dans certaines régions). À partir de la Révolution française, l'introduction du mariage civil (et du divorce civil) a créé un nouveau contexte légal, aussi pour les croyants catholiques. Depuis le milieu du siècle passé, les couples ont disposé pour la première fois dans l'histoire des connaissances et méthodes nécessaires au contrôle des naissances. S'y ajouta la problématique de la surpopulation mondiale et de la propagation du virus HIV. Aujourd'hui, la légalisation du contrat de vie commune ou du mariage entre deux personnes du même sexe conduit à de nouvelles situations et opinions concernant le mariage et la vie de famille. En outre, les gens vivent beaucoup plus longtemps qu'avant□: leurs relations doivent dès lors résister beaucoup plus longuement à l'épreuve du temps. Et d'autres, suite à cette plus longue espérance de vie, peuvent encore entamer à un âge plus avancé une nouvelle relation. Ce contexte continuellement changeant n'est en soi pas anti-chrétien ni opposé

à l'Église. Il fait partie des circonstances historiques dans lesquelles tant l'Église que chaque croyant doivent prendre leurs responsabilités. Il replace l'Église toujours devant une question importante, notamment de savoir comment sa doctrine et la vie concrète peuvent se rencontrer et se questionner mutuellement dans une tension féconde? Dans à peu près toutes les réponses au questionnaire de Rome, je lis l'attente que l'Église puisse reconnaître le bon et le valable également dans d'autres formes de vie commune que le mariage classique. Cette question me paraît justifiée.

6. Divorcés remariés

Une problématique mise en avant dans nombre de pays est celle des divorcés remariés et de leur exclusion de la communion eucharistique. Dans l'*Instrumentum laboris*, on lit ceci: « Beaucoup des réponses parvenues indiquent que dans de nombreux cas la demande de pouvoir recevoir les sacrements de l'Eucharistie et de la Pénitence est claire, spécialement en Europe, en Amérique et dans quelques pays d'Afrique. Cette requête se fait plus insistante, surtout à l'occasion de la célébration des sacrements pour les enfants. Parfois les personnes désirent être admises à la communion, comme pour être "légitimées" par l'Église et pour éliminer le sens d'exclusion ou de marginalisation. À cet égard, plusieurs réponses suggèrent de considérer la pratique de certaines Églises orthodoxes qui, selon elles, ouvre la voie à un second ou à un troisième mariage à caractère pénitentiel; à ce sujet, les réponses provenant des pays à majorité orthodoxe signalent que l'expérience de ces solutions n'empêche pas l'augmentation des divorces. D'autres demandent une clarification sur le fait de savoir si la question est à caractère doctrinal ou seulement disciplinaire »**(39)**. Je fais trois réflexions à ce propos.

La première réflexion concerne le lien étroit que la doctrine de l'Église établit actuellement entre le sacrement de Mariage et le sacrement de l'Eucharistie. Indubitablement, ces deux sacrements ont à faire l'un avec l'autre. La vie sacramentelle de l'Église forme un tout organique dans lequel un sacrement ouvre ou rouvre l'accès à un autre. On peut cependant se poser la question de savoir comment se rapportent entre elles l'indissolubilité du mariage entre un homme et une femme et l'indissolubilité du lien entre le Christ et son Église. La relation (ou application) dont parle Saint-Paul dans sa lettre aux Éphésiens n'est pas une identification **(40)**. Les deux indissolubilités n'ont pas la même signification salvifique. Elles sont l'une pour l'autre signe et signifié. Qui est le Christ pour nous et ce qu'il a fait pour nous dépasse toujours de loin notre vie humaine et ecclésiale. Aucun signe ne peut représenter de manière définitive la réalité de son alliance d'amour avec l'humanité et l'Église. Même le plus beau reflet de l'amour du Christ est marqué par la finitude et le péché humains. Entre le signe et le signifié, la distance reste très grande. Cette distance est d'ailleurs pour nous une chance et une bénédiction. Jamais notre faiblesse ne peut annihiler la fidélité de Jésus à son Église. De l'indissolubilité de son sacrifice à la croix et de son amour pour l'Église afflue la

miséricorde avec laquelle il revient sans cesse à notre rencontre, y compris dans la célébration de l'eucharistie.

La deuxième réflexion porte sur la participation à l'eucharistie. Dans le décret sur l'œcuménisme *Unitatis redintegratio*, le Deuxième concile du Vatican fait une distinction entre deux principes qui se rapportent l'une à l'autre de manière dialectique□: la participation à l'eucharistie comme signe d'unité et comme moyen de grâce **(41)**. Les deux principes vont ensemble□: ils s'appellent et se renforcent mutuellement, en une tension créatrice. Cette approche de l'eucharistie me paraît ici très significative. Selon la doctrine et la discipline actuelles, des divorcés remariés ne peuvent pas recevoir la communion parce que leur nouvelle relation par suite du mariage brisé n'est plus signe du lien ininterrompu entre le Christ et l'Église. Ce raisonnement a bien tout son sens. En même temps, on doit se poser la question de savoir si avec cela, tout est dit sur leur vie spirituelle et sur l'eucharistie. Des divorcés remariés ont aussi besoin de l'eucharistie pour croître en alliance avec le Christ et la communauté d'Église, et pour prendre leur responsabilité de chrétiens dans la nouvelle situation donnée. Leur besoin spirituel et leur demande de pouvoir recevoir l'eucharistie comme moyen de grâce ne peuvent pas simplement être mis sur le côté par l'Église. D'ailleurs, même celui qui se trouve dans une situation « régulière » a besoin de l'eucharistie comme moyen de grâce. Ce n'est pas sans raison que les dernières prières communes avant la communion sont□: « Agneau de Dieu, qui enlèves le péché du monde, prends pitié de nous » et « Seigneur, je ne suis pas digne de te recevoir, mais dis seulement une parole et je serai guéri » **(42)**.

La troisième réflexion porte sur la question de savoir si l'exclusion de la communion des divorcés remariés répond réellement à l'intention de Jésus à propos de l'eucharistie. Je ne veux pas suggérer ici de réponse simpliste, encore que cette question ne me lâche pas. Il y a dans l'Évangile tant de paroles et de gestes de Jésus dont l'Église prétend, depuis l'époque des Pères de l'Église, qu'ils ont aussi une signification eucharistique. Ils concernent la « communion de table » dans le Royaume de Dieu. Pour une bonne compréhension de l'eucharistie, il est important de lire qu'une compagnie nombreuse de publicains et de pécheurs s'attablent avec Jésus et ses disciples (Lc 5,27-30)□; que Jésus interpellé là à table dit qu'il n'est pas venu pour appeler les justes à la conversion, mais bien les pécheurs (Lc 5,31-32)□; que tous ceux qui sont venus de tout près ou de très loin pour écouter la parole de Jésus reçoivent aussi de lui et des apôtres également du pain à manger (Lc 9,10-17)□; qu'à un repas, il faut inviter avant tout les estropiés, les boiteux et les aveugles (Lc 14,12-14)□; que le père miséricordieux pour son fils perdu organise le meilleur festin, au scandale du fils aîné (Lc 15,11-32)□; qu'à son dernier repas, Jésus lave les pieds de ses disciples, Pierre et Judas compris, et les charge de suivre son exemple, chaque fois qu'ils feront mémoire de lui (Jn 13,14-17). Je ne veux pas faire de ces références des slogans, mais je suis persuadé que nous ne pouvons

pas les laisser en dehors de nos considérations. Il doit exister une corrélation entre nombre de paroles et de gestes de Jésus attachés au repas et son intention pour l'eucharistie. Si Jésus fait preuve d'une telle ouverture et miséricorde à la « communion de table » dans le Royaume de Dieu, l'Église dispose là à mon sentiment d'indications sérieuses pour étudier comment elle pourrait ouvrir sous certaines conditions à des divorcés remariés l'accès à la communion.

Comment se comporte l'Église devant de pareilles situations « irrégulières »□? À ce sujet, il y a comme une ligne culturelle qui court entre le Nord et le Sud de l'Europe. L'Europe méridionale supporte une bien plus large distance entre la réalité et la norme que l'Europe du Nord. La tradition du droit romain cherchait surtout à établir de belles lois□; qu'elles fussent appliquées était un moindre souci. En Europe du Sud, j'avais l'impression que ce qui s'écarte de l'idéal ne peut ni ne doit être coulé dans des normes. Pour les situations irrégulières, on trouvera bien sur place comment s'en sortir. L'Europe du Nord a du mal avec une telle approche. Ce qui est moins beau ou positif doit aussi, chez nous, pouvoir être canalisé ou réglé par des voies légales. Selon notre sentiment, personne n'est aidé par le silence ou la négation. Au contraire, c'est ainsi que se développe le 'marché noir'. En outre, l'Europe du Nord préfère moins de lois, mais alors des lois qui soient bien appliquées. Il y a une bonne vingtaine d'années, quelques évêques diocésains allemands ont tenté de rédiger pour leur diocèse une directive fondée théologiquement et pastoralement pour admettre des divorcés remariés à la communion **(43)**. Je ne me prononce pas ici sur la valeur intrinsèque de leur proposition. Mais ce qui me préoccupe est ceci□: quand des évêques sont empêchés de donner des directives à leurs collaborateurs pour les cas de situations irrégulières, ces collaborateurs vont dans tous les sens. Il n'est pas rare que des prêtres ou des animateurs pastoraux soient confrontés à des situations irrégulières pour lesquelles un jugement prudentiel est nécessaire. À bon droit, ils demandent à leur évêque des critères ou une directive. Du manque d'une telle guidance, il ne peut résulter que plus de confusion et une érosion progressive de l'autorité de l'évêque, pasteur de la part du peuple de Dieu qui lui est confiée. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, de meilleures normes pour la conduite à prendre dans les situations irrégulières ne peuvent que renforcer l'exercice de l'autorité dans l'Église. La tradition juridique de l'Orient chrétien, avec la possibilité d'un règlement exceptionnel au nom de la miséricorde *(economia, epikeia)*, peut offrir une ouverture**(44)**. Sur ce point aussi je regarde avec espoir le prochain Synode.

Enfin, encore un mot du point de vue des enfants ou petits-enfants. Comme tous les évêques, je vais dans nombre de paroisses pour le sacrement de la confirmation. La plupart des confirmands de mon diocèse sont des enfants d'une douzaine d'années. Beaucoup d'entre eux sont issus d'un deuxième mariage ou d'une famille recomposée. Devant moi, il y a toujours une grande communauté d'enfants, de parents, de grands-

parents et d'autres membres de la famille. Je sais que la plupart d'entre eux ne participent que rarement à l'eucharistie. Pourtant, ils ne veulent surtout pas rater cette célébration. L'enfant qui est confirmé rassemble la famille. Cette célébration a, de plus, une signification forte pour le lien religieux entre les générations successives dans la famille. En outre, de telles célébrations représentent dans certaines familles une rare « trêve », pour laquelle les tensions ou les conflits doivent un moment s'écarter. Au moment de la communion, la plupart des membres de la famille s'avancent spontanément pour recevoir la communion. Je ne peux pas me figurer ce que signifierait pour les enfants, et pour leur futur lien avec la communauté d'Église, que je puisse à ce moment-là refuser la communion à tous les parents, grands-parents ou autres membres de la famille qui ne se trouvent pas dans une situation « régulière » de mariage. Ce serait fatal pour la célébration liturgique, pour la relation entre ces familles et la communauté d'Église, et surtout pour le développement ultérieur de la foi des enfants concernés. Dans de telles circonstances, il y a indubitablement en jeu d'autres motifs théologiques et pastoraux que seulement ceux du mariage sacramentel. De telles situations demandent une réflexion approfondie tant sur la doctrine que sur la pratique de l'Église. À bon droit, l'*Instrumentum laboris* pointe cette problématique **(45)**.

7. L'annonce de l'Évangile

Le prochain Synode a reçu un intitulé complexe□: « Les défis pastoraux de la famille dans le contexte de l'évangélisation ». Que l'évangélisation soit reprise dans le titre, je le trouve très important. Pourquoi□? Parce que le mariage et la famille ne forment qu'un domaine parmi d'autres sur lequel la question beaucoup plus englobante de l'évangélisation est à l'ordre du jour. Le langage, la méthode et la sensibilité avec lesquelles travaillera le Synode seront un test. Elles peuvent donner un nouveau ton à l'approche pastorale de l'Église. Tous les domaines pastoraux sont d'ailleurs reliés entre eux et dans chaque domaine surgissent des questions analogues. En conséquence, la signification du prochain Synode s'étend bien plus loin que le domaine particulier du mariage et de la famille.

Comment l'Église va-t-elle à la rencontre du monde et de l'homme d'aujourd'hui□? Au cours des décennies précédentes régnait dans le gouvernement de l'Église un modèle défensif ou antithétique. À l'encontre d'une culture d'obscurcissement, l'Église doit faire rayonner la beauté de la vérité. Même si le message de l'Évangile n'est pas populaire ou difficile à saisir, l'Église doit l'exprimer de manière intacte. Dans un monde qui s'aliène toujours plus, elle doit rester une balise lumineuse qui permette de se retrouver. Si cela ne passe pas, que cela heurte donc□! Seul un retour radical vers la vérité éternelle peut faire que le monde soit sauvé. Il y a évidemment de bonnes raisons à ce modèle antithétique. Le Royaume de Dieu ne correspond pas au développement conjoncturel de ce monde. Il se manifeste dans un contre-courant, ainsi que dans un appel prophétique.

Que Dieu fasse le monde nouveau signifie qu'il le fait en même temps autre. De Jésus aussi et de ses disciples émanait un témoignage à contre-courant. Ils ne vivaient et n'agissaient clairement pas comme tout le monde. C'est d'ailleurs pour cette différence que Jésus a payé le prix fort. Il finit comme un condamné sur la croix. C'était finalement pour lui « tous contre un ». Cette différence à contre-courant, la communauté d'Église doit continuer à en rayonner, si elle veut rester fidèle à son fondateur et à sa mission.

En même temps, une grande dose de prudence doit être appliquée envers ce modèle antithétique. Jésus est bien mort sur la croix 'tous contre un', mais il n'a jamais vécu 'un contre tous'. Plus largement que tout leader religieux, il tenait son cœur et ses bras ouverts aux gens, qui qu'ils fussent et quoi qu'ils aient fait. À sa miséricorde, il n'y avait pas de murs ou de frontières. Il allait de village en village pour que pas un malade ne le manque, pas un lépreux ne le cherche en vain, pas un pécheur ne soit privé de son pardon. Il entrait en dialogue avec des partenaires inattendus, et se laissait inviter à table avec des hôtes à la réputation suspecte. Le favoritisme ou l'exclusivité n'était pas la norme pour le choix de ses amis ou compagnons, même pas pour le choix de ses apôtres. C'est sur cette voie que Jésus a placé son Église. Dans ses relations avec les gens et avec le monde, elle doit pouvoir faire montre de la même ouverture et miséricorde que son fondateur. Il n'y a que sur le chemin du dialogue qu'elle peut remplir sa mission. Elle n'a pas d'autre choix, si elle veut garder son identité et sa crédibilité. C'est justement là, je pense, que l'Église lutte aujourd'hui contre un déficit. Ci-dessus nous avons déjà parlé du *sensus fidei*. Si beaucoup ressentent aujourd'hui un manque dans l'Église, il s'agit de la clarté de sa ressemblance avec Jésus-Christ. Ils ont du mal à retrouver dans l'attitude de l'Église envers les gens d'aujourd'hui, l'attitude de Jésus envers les gens de son temps. De plus, ils regardent surtout le domaine de l'amour, la relation, la sexualité, le mariage et la famille. Ce qui n'est pas étonnant□: c'est le domaine qui leur tient le plus à cœur et dans lequel ils éprouvent le plus de bonheur ou le plus de chagrin. Compte tenu de ce fait, l'Église doit, notamment dans ce domaine, quitter son attitude défensive ou antithétique et chercher à nouveau le chemin du dialogue. Elle doit de nouveau oser aller du « vécu » à la « doctrine ». Sur un tel chemin, l'Église n'a rien à perdre. C'est précisément dans le dialogue avec le monde qu'elle pourra découvrir où Dieu est maintenant à l'œuvre et où sont aujourd'hui les défis tant pour l'Église que pour le monde.

À propos de cette attitude ouverte sur le monde, le pape François écrit□: « L'idéal chrétien invitera toujours à dépasser le soupçon, le manque de confiance permanent, la peur d'être envahi, les comportements défensifs que le monde actuel nous impose. (…) Pendant ce temps-là, l'Évangile nous invite toujours à courir le risque de la rencontre avec le visage de l'autre, avec sa présence physique qui interpelle, avec sa souffrance et ses demandes, avec sa joie contagieuse dans un constant corps à corps. La foi authentique dans le Fils de Dieu fait chair est inséparable du don de soi, de

l’appartenance à la communauté, du service, de la réconciliation avec la chair des autres. Dans son incarnation, le Fils de Dieu nous a invités à la révolution de la tendresse » **(46)**.

Dans l’évangélisation, il s’agit avant tout de la personne de Jésus-Christ. Que les gens trouvent l’Église crédible a surtout à voir avec la manière dont elle témoigne de l’exemple de Jésus. À ce propos, le pape François écrit encore□: « Toute la vie de Jésus, sa manière d’agir avec les pauvres, ses gestes, sa cohérence, sa générosité quotidienne, et simple, et finalement son dévouement total, tout est précieux et parle à notre propre vie. (…) Séduits par ce modèle, nous voulons nous intégrer profondément dans la société, partager la vie de tous et écouter leurs inquiétudes, collaborer matériellement et spirituellement avec eux dans leurs nécessités, nous réjouir avec ceux qui sont joyeux, pleurer avec ceux qui pleurent et nous engager pour la construction d’un monde nouveau, coude à coude avec les autres. Toutefois, non pas comme une obligation, comme un poids qui nous épuise, mais comme un choix personnel qui nous remplit de joie et nous donne une identité » **(47)**.

8. Un Synode comme un défi

Les pages précédentes peuvent donner l’impression que je n’attends du Synode qu’approbation et encouragement, comme si notre vision occidentale et nord-européenne du mariage et de la famille devait devenir la norme pour tous. Ce n’est pas le cas. Le mariage et la famille traversent chez nous une période difficile. Nous le savons par expérience. Le nombre de mariages qui ne tiennent pas le coup se situe très haut. Des jeunes hésitent à se marier, que ce soit civilement ou religieusement. Le nombre d’enfants par famille est très bas (excepté dans les nouvelles familles d’origine étrangère). Le nombre de suicides est élevé et préoccupant, et à un âge toujours plus jeune. Le mariage comme institution reçoit peu de soutien des autorités et du milieu socio-économique. Le fossé entre familles riches et pauvres s’élargit constamment. De toutes ces constatations, il existe des chiffres et des statistiques. Cela ne veut pas dire que les autres parties du monde n’ont pas de problèmes ou pas d’autres problèmes, mais seulement que nous ne pouvons pas nier nos problèmes. Sans être honnêtes, nous n’avancerons pas. Mieux vaut un dialogue courageux que pas de dialogue□!

Il en est dans l’Église comme dans le sport□: un coach qui arrête l’entraînement dès que les premiers commencent à souffler et soupirer, ne gagnera jamais un championnat avec une telle équipe. Un bon coach ne doit pas avoir peur ou voir les choses en petit□; il doit oser mettre la barre bien haut, même s’il y a de la rouspétance ou de la résistance. En ce sens, pour moi, le prochain Synode peut bien nous lancer quelques défis. Il peut, d’une solide passe, nous renvoyer la balle. D’ailleurs, nous ne devons pas attendre que les autres ou un Synode remettent la balle dans notre camp. Nous devons faire d’abord

nous-mêmes notre propre évaluation et nos propres projets. Je vois en tout cas trois lignes par lesquelles la balle va nous revenir.

La première ligne est celle de notre niveau de vie et de notre échelle des valeurs. Justement dans notre Occident confortable, resurgit la question de ce qui rend l'homme heureux. Maintenant que nous avons à peu près tout ce qu'une société moderne peut offrir, le moteur de notre sentiment de bonheur se met à avoir des ratés. Nous savons mieux « ce que nous avons » que « qui nous sommes ». Et ce « qui nous sommes » a à voir avec l'enracinement relationnel de notre vie□: notre cercle d'amis, notre partenaire de vie, notre mariage, notre foyer et notre famille. Je « suis » l'ami de, le mari ou la femme de, le papa ou la maman de, le papy ou la mamy de, l'oncle ou la tante de, le petit-fils ou la petite-fille de, le voisin ou la voisine de… Combien d'enracinement relationnel n'avons-nous pas sacrifié à la course à la productivité et l'efficacité, à la formation toujours à perfectionner, à l'épargne et aux placements, à vouloir compter et exceller□? Le prix relationnel de cette course ressemble à la dette de l'État belge□: nous sommes en train de la rembourser très cher. Sur ce point, le Synode peut certainement nous renvoyer la balle. Il y a toujours à apprendre et à entreprendre□: que le temps que l'on libère pour son partenaire ou sa famille n'est pas du temps perdu□; que la paternité d'un homme transforme un homme, que la maternité d'une femme transforme une femme□; que des enfants et des petits-enfants nous rajeunissent et nous renouvellent (même si l'on en attrape des cheveux gris)□; que les soins particuliers que des membres de la famille se rendent, surtout dans les jours difficiles, peuvent être facteurs de grandeur humaine et source de paix intérieure□; qu'un enfant peut apporter au livre de notre vie justement le chapitre qui y manquait encore□; que les relations ne livrent leur dernier secret que dans la durée□; que l'amour de Dieu et notre amour se rejoignent dans le sacrifice que nous vivons ensemble. Pouvons-nous regarder ces défis en face□?

La deuxième ligne est celle de la communauté d'Église. L'Église fait aux gens une proposition élevée et leur fait confiance quant aux chances de croissance. Elle croit en la valeur du mariage, fondé sur un lien pour la vie. Elle insiste sur le lien essentiel entre l'amour et la parenté généreuse. Elle voit le mariage et la famille comme l'un des principaux lieux où vivre l'alliance fidèle et miséricordieuse de Dieu avec ce monde. C'est vers cela qu'elle veut accompagner les personnes, dans le respect de leur propre cheminement. Elle invite donc tous, quelle que soit la situation relationnelle ou familiale où ils se trouvent, à accueillir la Parole de Dieu dans leur vie et à prendre leurs responsabilités comme chrétiens. Pourtant, une telle mission est difficile à accomplir en ne comptant que sur ses propres forces. On a besoin des autres pour ensemble réaliser un projet de vie. Sur ce point, l'Église manque certainement sa cible. Nos communautés paroissiales ne sont souvent plus à même d'animer et d'accompagner convenablement les (jeunes) familles. Les couples se sentent parfois, à tort ou à raison, laissés sur le côté par l'Église. Sur ce point, il y a beaucoup de boulot□! L'*Instrumentum laboris* dit à

ce sujet□: « Le premier soutien vient d'une paroisse vécue comme "famille de familles", désignée comme le cœur d'une pastorale renouvelée, faite d'accueil et d'accompagnement, vécue dans la miséricorde et dans la tendresse. L'importance d'organisations paroissiales pour soutenir la famille est signalée » **(48)**.

La troisième ligne est celle de la société et de l'autorité civile. Ce qu'une majorité de citoyens pense et souhaite détermine dans un pays démocratique la gestion gouvernementale. Cette gestion a largement à faire avec les droits et libertés personnels de chacun. En effet, les gouvernements préfèrent s'occuper des citoyens individuels et de leurs aspirations. La société civile, comme l'engagement de groupes et mouvements ou la réussite d'une famille, ce n'est pas leur premier souci. Et pourtant, ces niveaux intermédiaires remplissent un rôle essentiel dans la construction d'une société vitale et digne de l'homme. Un pays qui veut un avenir a bien besoin de familles solides, et surtout de familles avec enfants. Quelle politique mènent nos gouvernements et quelle importance donnent-ils au mariage, à la famille et à l'accueil de l'enfant□? À bon droit, me semble-t-il, l'*Instrumentum laboris* avance la famille comme sujet social□: « Les familles ne sont pas seulement un objet de protection de la part de l'État, mais elles doivent retrouver leur rôle comme sujets sociaux. Bien des défis apparaissent dans ce contexte pour les familles□: le rapport entre la famille et le monde du travail, entre la famille et l'éducation, entre la famille et la santé□; la capacité d'unir entre elles les générations, de sorte que les jeunes et les personnes âgées ne soient pas abandonnés□; le développement d'un droit de famille qui tienne compte de ses relations spécifiques□; la promotion de lois justes, comme celles qui garantissent la défense de la vie humaine dès sa conception et celles qui favorisent la bonté sociale du mariage authentique entre l'homme et la femme » **(49)**. Que quelqu'un lance aussi cette balle sur le terrain□!

Avec ces considérations, je ne veux pas précéder le Synode, encore moins faire la leçon à quelqu'un. Je veux seulement faire appel à l'ouverture et au dialogue constructif. Celui qui émet des réflexions ou des propositions doit aussi pouvoir s'interroger et se corriger. Nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres et à recevoir mutuellement, aussi et surtout dans une Église qui veut être « la maison et l'école de communion » **(50)**.

En conclusion

Mes considérations sont devenues plus longues que je ne le croyais au départ. Tout en lisant et en écrivant, je découvrais la complexité de beaucoup de questions et de défis, tant au plan théologique qu'au plan pastoral. Il est clair que tous ces sujets forment un programme bien trop large pour un ou même deux Synodes. Ils demandent tout un processus d'étude et de réflexion, et surtout un nouveau type d'approche, qui va demander du temps. Le moins bon que le Synode pourrait faire, me semble-t-il, serait de

vouloir déposer rapidement quelques conclusions pratiques. Il vaudrait mieux de mettre en route un processus différencié dans lequel autant de personnes que possible puissent se sentir partie prenante□: des évêques, des théologiens moralistes, des canonistes, des pasteurs, des scientifiques et des hommes ou femmes politiques, et surtout les gens mariés et les familles dont il s'agit. Il serait tout de même curieux que l'Église comme « maison et école de communion » en sorte avec moins de patience, d'échange et de souplesse que le mariage ou la famille comme « maison et école de communion »□!

(*) Traduction française de Christian De Duytschaever. Note (a) de *La DC.*

(1) Le rapport synthétique peut être consulté sur **www.kerknet.be**.

(2) Sur cette enquête et ce travail□: **www.theo.kuleuven.be/enquete-geloof-gezin**.

(3) Voir□: **www.gezinspastoraal.be**.

(4) Interdiocesaan Pastoraal Beraad, organe de concertation de l'Église en Flandre.

(5) Cf. la **synthèse de la conférence épiscopale allemande**□; la **synthèse de la conférence épiscopale française**□;

(6) Synode des Évêques, **Les défis pastoraux de la famille dans le contexte de l'évangélisation, *Instrumentum Laboris***, *DC* 2014, n. 2516, p. 5-45□; ce texte a été publié par le Vatican le 26 juin 2014 et doit servir de base aux échanges pendant le Synode.

(7) Pape Jean-Paul II, *Novo Millennio Ineunte*, 2001, n. 43□: « *Faire de l'Église la maison et l'école de la communion□: tel est le grand défi qui se présente à nous dans le millénaire qui commence, si nous voulons être fidèles au dessein de Dieu et répondre aussi aux attentes profondes du monde. »,* **DC 2001, n. 2240,** p. 83

(a) *DC* 1968, n. 1523, col. 1441-1457.

(8) Comme entre autres le cardinal L.J. Suenens, Mgr G. Philips, Mgr J.M. Heuschen, Mgr A.M. Charue, Mgr E.J. De Smedt, Mgr V. Heylen, Mgr A. Dondeyne.

(9) Cf. Concile Vatican II, *Gaudium et spes*, Deuxième partie, chapitre I, note 14.

(10) Occasions manquées entre autres pour un engagement commun des évêques et théologiens moralistes, pour un dialogue fructueux entre l'Église et la science ou entre l'Église et la société, pour le lien de confiance avec les couples et familles chrétiennes, pour l'évangélisation du mariage et de la famille.

(11) Pape François, *Evangelii gaudium*, n. 32. **DC 2014, n. 2513, p. 15-16**.

(12) Concile Vatican II, Constitution *Gaudium et spes*, Deuxième partie, *De quelques problèmes plusurgents*, chapitre I, *Dignité du mariage et de la famille*, n. 47-52.

(13) Cf. Vatican II, Décret *Christus Dominus*, sur *La charge pastorale des évêques dans l'Église*, chapitre II, *Les évêques et les Églises particulières ou diocèses*, n. 11.

(14) Concile Vatican II, Constitution *Gaudium et spes*, n. 1.

(15) *Ibid*, n. 4.

(16) L. DECLERCK, *La réaction du cardinal Suenens et de l'épiscopat belge à l'encycliqueHumanae* Vitae*, Chronique d'une Déclaration (juillet-décembre 1968),* in□: ETL 84 (2008), p. 1-68.

(17) Cf. Vatican II, Constitution *Gaudium et spes*, n. 16□: « *Au fond de sa conscience, l'homme découvre la présence d'une loi qu'il ne s'est pas donnée lui-même, mais à laquelle il est tenu d'obéir. Cette voix, qui ne cesse de le presser d'aimer et d'accomplir le bien et d'éviter le mal, au moment opportun résonne dans l'intimité de son cœur□: "Fais ceci, évite cela." Car c'est une loi inscrite par Dieu au cœur de l'homme□; sa dignité est de lui obéir, et c'est elle qui le jugera. La conscience est le centre le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où Sa voix se fait entendre.* »

(18) Comme fondement à leur position quant à la relation entre la conscience personnelle et les déclarations pontificales, les évêques belges se référaient aussi à la célèbre lettre du cardinal Newman au duc de Norfolk□; cf. J.H. Card. Newman, Longmans, London, 1891, V.II, p. 258.

(19) Cf. Dossier *Humanae vitae. Reacties op de encycliek*, Katholiek Archief, Amersfoort, 1968, 11-17□; *Pour relire Humanae vitae, Déclarations épiscopales du monde entier*, Duculot, 1970, p. 123-127.

(20) Cf. L. DECLERCK, cf. supra, p. 58.

(21) Pape Jean-Paul II, Exhortation apostolique *Familiaris Consortio*, 1981□; *DC* 1982, n. 1821, p. 1-43.

(22) *Catéchisme de l'Église catholique*, Vatican, 1992.

(23) Dans ces chapitres, le *Catéchisme* traite tous les sujets autour de la sexualité, la famille, la fécondité et le contrôle des naissances.

(24) Cf. Jean-Paul II, *Familiaris Consortio*, n. 34□; *DC* 1982, n. 1821, p. 13-14.

(25) *Instrumentum Laboris*, n. 21□; *DC* 2014, n. 2516, p. 12.

(26) Je pense à la psychologie du développement, la sexologie, la pédagogie et la sociologie.

(27) Cf. Commission théologique internationale, *À la recherche d'une éthique universelle□: nouveau regard sur la loi naturelle*, **DC 2009, n. 2430, p. 811-844.**

(28) Au sens de□: définitif et immuable, hors du contexte historique et de l'évolution.

(29) Au sens de□: avec une assurance contraignante, irréfutable, indiscutable, nécessairement vrai.

(30) Cet élargissement est aussi important au plan œcuménique. D'autres Églises et communautés ecclésiales peuvent difficilement accepter la loi naturelle comme une sorte de révélation de la volonté de Dieu. Après la publication d'*Humanae vitae*, Karl Barth écrivait dans une lettre datée du 29 septembre 1968 et adressée à Paul VI que la loi naturelle est vue dans l'encyclique comme « une deuxième source de révélation », ce qu'il ne pouvait admettre (Cf. *Karl Barth e il Concilio Vaticano II. Ad limina apostolorum e altri scritti*, a cura di F. Ferrario e M. Vergotti, Claudiana, 2012, p. 64-65□; cf. Archief Willebrands, lettre de Barth datée du 20 novembre 1968 à Willebrands, dans□: Dossiers, 351-363.

(31) Pape François, *Evangelii gaudium*, n. 119□; **DC 2014, n. 2513, p. 38**.

(32) Commission théologique internationale, **Le sensus fidei dans la vie de l'Église** .

(33) Pape François, *Evangelii gaudium*, n. 40□; **DC 2014, n. 2513, p. 17.**

(34) Les initiales dans les récits qui suivent ne sont pas exactes, mais les récits eux-mêmes le sont dans les grandes lignes.

(35) Pape François, *Evangelii gaudium*, n. 49□; **DC 2014, n. 2513, p. 20.**

(36) Pape François, *Evangelii gaudium*, n. 91□; **DC 2014, n. 2513, p. 31.**

(37) Pape François, *Evangelii gaudium*, n. 139□; **DC 2014, n. 2513, p. 43.**

(38) Selon le droit romain, le mariage était conclu par le consensus des parties concernées, lors d'une célébration privée, familiale. La 'consommation'n'était pas un critère valable. Selon le droit germanique, qui se répandit en Europe dans le vide laissé par la désagrégation de l'empire romain et de son système de droit, le mariage se réalisait précisément par la 'prise de possession corporelle'de l'épouse, comme on le disait. Un mariage selon cette tradition n'était pas définitif aussi longtemps que la consommation n'était pas accomplie. Les deux traditions, romaine et germanique, avaient leurs tenants parmi les canonistes□: l'école de Paris face à l'école de Bologne. Quand Rolando Bandinelli fut choisi comme pape (Alexandre III, 1159-1181), il utilisa cette distinction entre *ratum* et *consummatum* pour vider la querelle entre les canonistes. Il associa les deux écoles en une seule formule□: un mariage sacramentel conclu valablement (*ratum*) et en outre consommé corporellement (*consummatum*), même le pape ne peut plus le dissoudre. Dans la suite, le double critère « *ratum et consummatum »* intervint dans les décrétales du pape, et de là dans le Code de Droit Canon de 1917 et dans celui de 1983. Jusqu'aujourd'hui, le pape peut dissoudre un mariage sacramentel non accompli, tout comme un mariage qui n'a pas été célébré sacramentellement (privilège paulin et pétrinien).

(39) *Instrumentum Laboris*, 95□; **DC 2014, n. 2516, p. 30.**

(40) « Ce mystère est de grande portée. Je veux dire qu'il s'applique au Christ et à l'Église » (Ep 5,32□; trad. Bible de Jérusalem).

(41) Concile Vatican II, Décret *Unitatis redintegratio*, n. 8□: *« Il n'est pas permis de considérer la communicatio in sacris comme un moyen à employer sans discernement pour rétablir l'unité des chrétiens. Deux principes règlent en premier cette communicatio□: exprimer l'unité de l'Église□; faire participer aux moyens de grâce. Elle est, la plupart du temps, empêchée du point de vue de l'expression de l'unité□; la grâce à procurer la recommande quelquefois. »*

(42) Cf. Pape François, *Evangelii gaudium,* n. 47, (*DC* 2014, **n. 2513, p. 19**): « *L'eucharistie, même si elle constitue la plénitude de la vie sacramentelle, n'est pas un prix destiné aux parfaits, mais un généreux remède et un aliment pour les faibles. Ces convictions ont aussi des conséquences pastorales que nous sommes appelés à considérer avec prudence et audace. Nous nous comportons fréquemment comme des contrôleurs de la grâce et non comme des facilitateurs. Mais l'Église n'est pas une douane, elle est la maison paternelle où il y a de la place pour chacun avec sa vie difficile. »* Et le pape François se réfère en note à saint Ambroise, *De sacramentis,* IV, 6,28□: PL 16,464□; SC 25,87□: « *Je dois toujours le recevoir pour que toujours il remette mes péchés. Moi qui pèche toujours, je dois avoir toujours un remède. »*

(43) Dans leur proposition, des conditions claires étaient posées□: que les personnes remariées regrettent sincèrement l'échec de leur premier mariage, qu'ils continuent à observer les obligations découlant du premier mariage, qu'un rétablissement de la première relation soit définitivement exclu, qu'on ne puisse dénoncer sans négligence ou faute les obligations provenant du nouveau mariage civil, qu'on s'efforce honnêtement de vivre le nouveau mariage civil dans un esprit chrétien et d'éduquer les enfants dans la foi, que l'on désire les sacrements comme source de force dans la

nouvelle situation vécue□; cf. W. Kasper, *Das Evangelium von der Familie. DieRede vor dem Konsistorium, Herder*, 2014, p. 65-66.

(44) Cf. *Instrumentum laboris*, n. 95□; *DC* 2014, **n. 2516, p. 29**.

(45) Cf. *Instrumentum laboris*, n. 95 et 153□; *DC* 2014, n. 2516, p. **29** et **43**.

(46) Pape François, *Evangelii gaudium*, n. 88□; **DC 2014, n. 2513, p. 30.**

(47) Pape François, *Evangelii gaudium*, n. 265 et 269□; **DC 2014, n. 2513, p. 74-75**.

(48) *Instrumentum laboris*, n. 46□; **DC 2014, n. 2516, p. 17**

(49) *Instrumentum laboris*, n. 34□; ***DC* 2014, n. 2516, p. 15**

(50) Cf. ci-dessus, Pape Jean-Paul II, *Novo millennio ineunte*, n. 43□; **DC 2001, n. 2240, p. 83.**

+ En guise de préparation au Synode sur la famille

9/9/14 - 15 H 48